

**Agnès THIBAL**  
*Vice-Présidente du Conseil régional du Centre  
chargée de l'Environnement,  
du Développement durable et de la Loire*

**POINT DE VUE D'ACTEURS**

---

Vous avez souhaité que la Région Centre aborde son témoignage d'acteur territorial sur deux plans. En premier lieu, quelle est son implication en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable et également ce que le Conseil Régional attend de cette journée.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je suis Agnès THIBAL, Vice-présidente de la Région, en charge de l'environnement, du développement durable et de la politique de la Loire. C'est une lourde délégation avec parfois peu de moyens et surtout un temps insuffisant pour mener à bien tous les projets et tout ce qu'il serait nécessaire d'entreprendre.

En premier lieu, il faut dire que le Conseil régional n'a pas de compétences légales en matière d'éducation à l'environnement, ni de développement durable en tant que tel. La Région est effectivement, en la matière, sur un terrain partagé par de multiples acteurs, et notamment par l'ensemble des collectivités locales dont le Conseil régional se positionne comme chef de file. Il ne s'agit pas pour nous de tout régenter mais d'essayer de soutenir et de structurer.

Nous sommes partis, à notre échelle, d'un postulat qui a été repris à plusieurs reprises ce matin : il faut penser globalement et ensuite agir localement avec l'ensemble des acteurs et des forces qui sont présents sur le terrain.

Par ailleurs, nous avons affirmé que la collectivité régionale se doit d'être exemplaire dans ses pratiques et dans ses politiques afin de générer un effet d'entraînement.

Cette exemplarité ne servirait en effet à rien si elle n'était partagée avec nos concitoyens, en capillarité dans l'ensemble des collectivités, par des actions de partenariat menées dans nos politiques. La Région s'est donc résolument positionnée, en tant que chef de file, sur ces questions d'éducation à l'environnement. C'est ainsi, comme vous l'avez indiqué ce matin, que les services régionaux ont relayé auprès de l'ensemble des collectivités le questionnaire mis au point par le GRAINE Centre parce qu'il nous paraît essentiel que la Région porte ces actions.

Enfin, notre politique en la matière s'inscrit dans la durée. Dès 2003, le Conseil régional a adopté, en séance plénière, une Charte de développement durable dans laquelle, notamment, l'éducation à l'environnement était un axe fort.

Cette politique s'est ensuite déroulée jusqu'à l'adoption en juin 2008, de notre propre Agenda 21 qui matérialise un grand nombre de nos engagements.

Abordons d'abord de façon plus détaillée, en tant que chef de file, la démarche de soutien et à la structuration de l'éducation à l'environnement. Vous connaissez certainement un certain nombre des politiques régionales qui ont permis et qui permettent encore de soutenir le travail des uns et des autres. Il s'agit tout d'abord du dispositif « Cap Asso » dont bénéficie un grand nombre d'associations, qu'elles soient du domaine de l'environnement, du sport ou de l'éducation populaire. Grâce à ce dispositif, les associations peuvent obtenir une aide régionale qui porte sur l'emploi associatif. Ces aides sont aujourd'hui unanimement appréciées du réseau associatif.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, nous avons mis en place un dispositif particulier, qui porte le nom de « Conventions vertes », et qui va bien au-delà du « Cap'Asso »

puisque c'est un véritable contrat d'objectifs, un partenariat sur 3 ans, qui a pour but de partager un certain nombre de valeurs en matière d'éducation à l'environnement et de protection de la nature avec certaines de ces associations. Ces « Conventions vertes » bénéficient aujourd'hui à une quinzaine d'associations et en particulier aux têtes de réseaux comme le GRAINE Centre ou comme Nature Centre, de manière à structurer plus largement le paysage local en matière d'éducation à l'environnement et de protection de la nature.

Par ailleurs, avec ces mêmes associations « têtes de réseaux », nous avons porté un projet qui a officiellement été inauguré vendredi dernier (10 avril 2009) : l'Ecopôle, que je vous invite à aller découvrir si vous ne le connaissez pas. L'Ecopôle est un établissement public local mais c'est surtout un réseau d'acteurs et un programme d'actions autour de la protection de la nature, de la découverte du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement. C'est aussi une boîte à outils avec, notamment, un site Internet qui va s'enrichir avec le travail partenarial des acteurs. La réalisation de ce projet a permis à la Région de nouer un véritable partenariat avec le GRAINE Centre, Nature Centre, le Conservatoire mais aussi Espaces Naturels de France et France Nature Environnement et de travailler ensemble sur des projets extrêmement concrets relatifs à l'éducation à l'environnement. Le but est de mobiliser les acteurs mais aussi la population régionale sur ces questions qui relèvent de l'environnement et de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Il ne s'agit pas de sémantique mais d'une envie partagée de travailler ensemble et d'avancer collectivement sur ces questions, parce que la demande de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, vous l'avez souligné, est aujourd'hui extrêmement forte. La population veut savoir et se montre très inquiète des atteintes multiples à son environnement et, par voie de conséquence, à sa santé. Il faut donc répondre à cette inquiétude mais en cherchant à donner de l'espoir grâce à des réponses et des outils individuels et collectifs.

Le but de l'Ecopôle, par les conventions vertes, est de favoriser ces synergies, au sein des acteurs associatifs, ainsi qu'entre collectivités et acteurs associatifs.

Un des objectifs est aussi de multiplier les partenariats avec le monde de l'éducation au sens strict, du primaire au secondaire, en s'adressant en particulier à un public difficile, tout au moins dans son approche, qu'est celui des lycées. Sur cette cible, la Région est dans l'une de ses compétences fortes, ce qui est primordial pour la mise en œuvre de ses politiques.

Il ressort de l'ensemble de ces actions, que le Conseil régional est devenu un acteur majeur dans le paysage régional pour accompagner l'éducation à l'environnement pour un développement durable. La Région n'est pas seulement un acteur financier, même si, pour beaucoup d'associations, il s'agit évidemment d'un appui très important, mais, au-delà, est fédératrice d'énergies, lieu de débat et de rencontres.

Le rôle fédérateur est concrétisé, par exemple, dans la Conférence Régionale de l'Environnement pour un Développement Durable (CREDD), qui rassemble régulièrement les acteurs de l'environnement de la région pour débattre des politiques régionales, de l'actualité, comme celle du Grenelle de l'Environnement, ou d'un certain nombre d'évolutions du paysage législatif.

Bien sûr, la Région intervient aussi dans ses propres politiques, parmi lesquelles on peut citer les politiques d'environnement au sens strict, telles que l'accompagnement des Parcs Naturels Régionaux, la création de réserves naturelles régionales, où se manifeste de façon évidente un important volet d'éducation à l'environnement.

On peut citer aussi la politique régionale de développement durable qui s'est structurée petit à petit, avec, non seulement l'adoption d'un Agenda 21 au niveau du Conseil Régional, mais surtout, la mise en place d'un programme de soutien aux Agendas 21 locaux qui contiennent tous un volet d'éducation à l'environnement, de sensibilisation des citoyens.

Citons encore le développement d'une politique en matière d'énergie qui s'est élaborée au fil des années et qui est aujourd'hui bien identifiée au niveau national. Non seulement en terme d'engagements financiers car d'autres Régions dépensent d'avantage d'argent dans le cas d'aides directes, mais, surtout, dans la manière dont nous abordons les choses. Par exemple, le Conseil Régional du Centre a délibérément réorienté depuis 2 ans ses aides financières pour des énergies renouvelables, malgré une forte demande et du fait de l'existence des crédits d'impôt de l'Etat, vers la maîtrise de l'énergie, en incitant les particuliers à d'abord isoler leurs

logements avant d'installer un chauffe-eau solaire. C'est dans cette dynamique que la Région a mis en place avec des partenaires extérieurs, bien avant le Grenelle, un prêt à taux 0 dénommé « Isolaris Centre », qui est certes un dispositif financier, mais aussi un vecteur de communication sur le changement climatique et sur la nécessité et la possibilité pour chacun d'agir à son niveau. Isoler sa toiture n'est pas un investissement financier extrêmement lourd et, si on en étale les remboursements sur plusieurs années, on bénéficie finalement d'une opération pratiquement blanche.

Qu'attend, pour finir, la Région de cette journée des Assises de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable ? Elle en attend le renforcement de la dynamique de partenariat et de réseau qui est déjà très vivante, mais dont votre enquête démontre qu'elle peut encore être améliorée et étendue. Le Conseil Régional a besoin de faire connaître ses outils, et notamment l'Ecopôle, d'offrir aux habitants de la région Centre les moyens de modifier leurs comportements, de faire leur propre changement de paradigme ou leur Agenda 21 personnel. Les termes importent peu. C'est le sens du passeport Eco-citoyen lancé récemment, et dont vous trouverez les modalités sur les cartes postales éditées par la Région ou sur son site Internet, qui, grâce à des engagements personnels quotidiens, permet à chacun de contribuer au changement dans ses modes de déplacement, à son travail, pendant ses vacances ou loisirs et dont les bénéfices sont considérables individuellement et collectivement. Cette action permet aussi de gagner quelques cadeaux d'encouragement sous la forme de vélos électriques. Faire connaître cette manifestation et, au-delà, faire reconnaître le travail de la Région et son rôle de chef de file est pour nous important et encourageant.

Merci.